

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 551 1^{er} mars 2014

SOMMAIRE

Addict 26445	NTP II S.à r.l.	<mark>26437</mark>
Alcibiades S.A	Omnia Ventures	26444
Alexandria 26448	Orion IV European 4 S.à r.l	26434
Artemis Audit & Advisory26445	Otorierre S.A	26442
Aste Holding S.A	PAX S.A. S.P.F	26439
BBA International Investments Sarl 26446	PayCash Europe S.A	26402
Captiva MPV S. à r.l	Quotation Holding S.A	26439
C Ebco S.à r.l	Riverview	26437
Domaines AF S.A	Saint Barth Drep 1	26448
EPI Trinity S.à r.l	Saint Barth Drep 3	26445
Etix Group S.A	Sanitation Global Services S.A	26445
First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	Saxi Holding S.A	26445
26434	SE Investmentfund-FIS	26414
First State Investments GIP Management S.à r.l	Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'étu-	
GAM STAR (LUX)26407	des	26444
GL Europe Summit S.à r.l	Solid Ventures	26444
HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 1 S.à r.l.	Tcar S.à r.l	26448
26407	Valor Capital	26446
Hermalux S.à r.l26406	Venti S.A	26448
KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l 26414	VMF Solutions S.A	26407



PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 167.594.

Die koordinierte Satzung vom 23/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 08/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014004700/12.

(140004276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Captiva MPV S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 122.001, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on November 20, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 51 on January 25, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on August 1, 2012 published in Memorial C, number 2309, page 110802, on September 17, 2012 (the "Company").

The Meeting is presided by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs. Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Marta KOZINSKA, private employee, residing professionally at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.
- II. As appears from the attendance list, 2,870 shares out of the 2,870 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 71,750.00) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
- 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à. r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1 $^{\rm st}$, 2013 to December 20 $^{\rm th}$, 2013:
 - 5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 - 6. Miscellaneous.
 - IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).



Second resolution

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à. r.l., prenamed, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 142.389, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1 st , 2013 to December 20 th , 2013.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euro (1.200.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée Captiva MPV S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N°122.001, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C N°51 du 25 Janvier 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 er août 2012, publié au mémorial C N°2309, page 11080 2 du 17 septembre 2012 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marta KOZINSKA, demeurant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II. Qu'il appert de cette liste de présence que 2.870 actions des 2.870 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 71.750.-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Alter Domus liquidation Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 ^{er} janvier 2013 au 20 décembre 2013;
 - 5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
 - 6 Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 ^{er} janvier 2013 au 20 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: G. Saddi, M. Krecké, M. Kozinska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2014. LAC/2014/386. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009809/150.

(140011178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Aste Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 134.868.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN

ON THE THIRTY-FIRST DAY OF DECEMBER

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Vladimir Ter-Avanesov, Director, residing at Skakovaia street, 5, app 128, Moscow, Russian Federation,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Danielle Buche, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 20, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

- 1. The company "ASTE HOLDING S.A" with registered office at L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, R.C.S. Luxembourg B 134 868, was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2007 published in the published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 229 of January 29, 2008. The Articles have not been amended since.
- 2. That the company's capital is fixed at thirty five thousand Euro (EUR 35.000) divided into one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-five Euro (EUR 35,-) per share, all fully paid-up.
 - 3. That the appearer is the sole shareholder of the said Company.
- 4. That the appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;
 - 5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:
 - he has realised, received, or will take over all the assets of the Company,
 - all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
 - he is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;
- 6. The liquidator's statements have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation, established by Alf Consulting S.A, having its registered office at 13, rue du Marché, CH-1204 Genève, designated "commissaire-vérificateur";
 - 7. That the appearer grants discharge to all the directors and statutory auditor of the Company;
 - 8. The appearer declares that the company ASTE HOLDING S.A has ceased to exist;
 - 9. The documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

Therefore, the appearer, represented as stated here above, has presented to the undersigned notary, the shares or the shareholders register to be canceled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE TRENTE-ET-UN DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,



A comparu:

Monsieur Vladimir Ter-Avanesov, gérant de sociétés, demeurant à Skakovaia street, 5, app 128, Moscou, Federation de Russie

ci-après appelé "le comparant" ou "l'associé unique"

représenté par Danielle Bûche, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 20 décembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- 1. La société "ASTE HOLDING S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, R.C.S. Luxembourg B 134 868, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 229 du 29 janvier 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- 2. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) par actions, toutes entièrement libérées.
 - 3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.
 - 4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - 5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:
 - qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
 - que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
 - qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.
- 6. Les déclarations du liquidateur ont fait l'objet, conformément à la loi, d'une vérification suivant rapport en annexe, établi par Alf Consulting S.A, ayant son siège social à 13, rue du Marché, CH-1204 Genève, désigné "commissaire-vérificateur";
 - 7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
 - 8. Le comparant déclare que la société ASTE HOLDING S.A. a cessé d'exister;
 - 9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentale les actions et le registre des actionnaires qui ont été annulés par son mandataire en présence du notaire instrumentale.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 03 janvier 2014. Relation: RED/2014/79. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014009746/92.

(140010536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.035.589,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 59.813.

EXTRAIT

En date du 20 janvier 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Richard Tice en tant que gérant est acceptée avec effet au 20 janvier 2014.
- Monsieur John Whiteley, avec adresse professionnelle à CLS Holdings Plc, 86 Bondway, London SW8 1SF, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 20 janvier 2014, et ce pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 20 janvier 2014. Pour extrait conforme Samuel Haas

Référence de publication: 2014010923/16.

(140012831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.572.

Suite au contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 décembre 2013, l'associé unique de la société, HayFin Direct Lending Fund CayCo (GBP Parallel) Limited, une société régie et existant sous le droit des lles Caïmans, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, enregistré auprès du registre des lles Caïmans sous le numéro WK-278741, détenteur de cent vingt cinq (125) parts sociales a décidé de transférer l'intégralité de ses parts à Haymarket Financial Holdings Limited, une société en commandite (limited partnership) régie et existant sous le droit écossais, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, et enregistrée auprès du registre des lles Caïmans sous le numéro WK-273262.

Le capital de la société se réparti désormais comme suit:

Luxembourg, lle 16 janvier 2014.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014010913/20.

(140011765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

GAM STAR (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004381/10.

(140004270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

VMF Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.455.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- PARFININDUS S.à r.l. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.



Chapitre I er - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

Art. 1 ^{er} . Forme. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «VMF SOLUTIONS S.A.».

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
- 3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.
- 3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.
 - 5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Actions et transfert d'actions

- **Art. 6. Actions.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et divisées de la façon suivante:
- deux cent mille (200.000) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions huit cent mille (3.800.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 6 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.



La Société devra rembourser les actions de Catégorie B au plus tard le 31 décembre 2028 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 31 décembre 2028, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de Catégorie B ont droit à un Dividende Préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de Catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de Catégorie A, les détenteurs des actions de Catégorie B n'auront droit à aucun Dividende Préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la Société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de Catégorie A est inférieur au montant du Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de Catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1 ^{er} janvier 2014, les détenteurs des actions de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois l'année + 0,5 %, calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de Catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de Catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.

- **Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.
- Art. 8. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
- **Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

Art. 10. Droits des actionnaires.

- 10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote.
- 10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 26.
 - 10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.
- Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 12. Transfert des actions.

- 12.1 Les actions sont librement transmissibles.
- 12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

Chapitre III - Administration

Art. 13. Conseil d'administration.

- 13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.
- 13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est mo-



mentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

- 13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.
- 13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

- 14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.
- 14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion Journalière.

- 15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.
- 15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 16. Représentation de la société.

- 16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- 16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.
- 16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

- 17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.
- 17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.
- 17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.
- 17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.
- 17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette



renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

- 17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.
- 17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.
- 17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.
- 17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.
- 17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.
 - 17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.
- **Art. 18. Responsabilité des administrateurs** . Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 19. Commissaire aux comptes

- 19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.
- 19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

- 20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.
- 20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.
- Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.

Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

- 22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.
- 22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.
- 22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.
 - 22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.
- 22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.
- 22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.
- 22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les



calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

- 22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.
 - 22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.
- 22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.
- 22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.
- 22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI - Exercice social et comptes annuels

Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

- 24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin, à 17H00, et pour la première fois en 2014. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.
- 24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.

- 25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.
- 25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 25.3 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

Chapitre VII - Liquidation et dissolution

Art. 26. Liquidation.

- 26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.
- 26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.
- 26.3 Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au prorata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entièreté du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.



Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parfinindus S.à r.l. préqualifiée,

Cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (199.998) actions de catégorie A et trois millions huit cent mille (3.800.000) actions de catégorie B

2. Monsieur Frederik Rob, prénommé,

deux (2) actions de catégorie A

TOTAL: quatre millions d'actions 4.000.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 4.000.000.- (quatre millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3, 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.400.-

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2013/168. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008925/348.

(140009815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

SE Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 133.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004829/11.

(140004294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 130.838.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December, Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

European Commercial Real Estate Limited, a private limited by shares company having its registered office at 3, Semple Street, Exchange Place 3, 1 st Floor, Edinburgh EH3 8BL, Great Britain (the "Sole Unitholder") here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney by virtue of a proxy granted under private seal.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party is the Sole Unitholder of the entire corporate capital of KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 130838 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 30 July 2007 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2127 of 28 September 2007. The Company's articles of association have been lastly amended on 18 December 2007 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 200 of 25 January 2008 and on 6 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1440 of 11 June 2008.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

- I. The Sole Unitholder resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today.
- II. The Sole Unitholder acknowledges that the Company's activities have ceased and therefore decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect.
- III. The Sole Unitholder waives its right to appoint a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) and to hear the report from the liquidation auditor.
- IV. The Sole Unitholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.
 - V. The Sole Unitholder, as liquidator of the Company, requests the notary to enact its declaration that:
- i. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the financial statements produced to the meeting (the "Financial Statements"), are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Unitholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Unitholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Financial Statements are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Unitholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated



and the Sole Unitholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company, including any tax liability of the Company;

- iii. the Sole Unitholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.
 - VI. The remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Unitholder.
 - VII. That full discharge is granted to the Company's directors, i.e:
 - i. Lux Business Management S.à r.l;
 - ii. Onno Bouwmeister; and
 - iii. Fraser James Kennedy.
 - VIII. The Sole Unitholder declares that the liquidation of the Company is closed.
- IX. The Sole Unitholder grants power to any of the former Managers of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing, in particular but not limited to, the transfer of any remaining funds to the Sole Unitholder, the closing of any bank account of the Company, the filing of any outstanding tax returns of the Company and the payment of any tax liability of the Company.
- X. All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.
 - XI. The share register of the Company has then been cancelled.
- XII. The Sole Unitholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:
- i. to proceed with the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- ii. to prepare, amend and execute any document or notices with respect to the filing and publication referred to hereabove.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about nine hundred fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

European Commercial Real Estate Limited, private limited by shares company, ayant son siège social sis au 3, Semple Street, Exchange Place 3, 1 st Floor, Edinburgh EH3 8BL, Grande-Bretagne (l'"Associé Unique"), valablement représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé,, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et agissant au nom du comparaissant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le comparaissant est l'Associé Unique du capital social en entier de KEV Germany Industrial S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 130838 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire établi à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 30 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2127 du 28 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le 18 décembre 2007 suivant acte de Maître Alex WEBER, notaire établi à Bascharage, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 25 janvier 2008 et le 6 mai 2008 suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, susmentioné et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 11 juin 2008.

L'Associé Unique pris les résolutions suivantes:

I. L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour.



- II. L'Associé Unique reconnaît que les activités de la Société ont cessées et décide par conséquent de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.
- III. L'Associé Unique renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation et à entendre le rapport du commissaire à la liquidation.
- IV. L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations ainsi que pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cet acte.
 - V. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration selon laquelle:
- i. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans les états financiers présenté à la réunion (les «Etats Financiers»), sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa qualité de liquidateur, que toute formalité requise pour la mise en oeuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie;
- ii. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans les Etats Financiers sont repris, transférés et transmis à l'Associé Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée relative à la liquidation de la Société, y compris toute dette fiscale de la Société;
- iii. l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cet effet.
 - VI. L'actif net restant a été ou sera transmis à l'Associé Unique.
 - VII. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société, à savoir:
 - i. Lux Business management S.à r.l.;
 - ii. Onno Bouwmeister; et
 - iii. Fraser James Kennedy.
 - VIII. L'Associé Unique déclare la liquidation de la Société clôturée.
- IX. L'Associé Unique donne pouvoir à l'un quelconque des anciens gérants de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Associé Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la société.
- X. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.
 - XI. Le registre des parts sociales de la Société a été annulé.
- XII. L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout employé de l'Etude du notaire soussigné, afin de:
- i. procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
 - ii. établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014010109/151.

(140011181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.



GL Europe Summit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 183.512.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.627, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Summit S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
- 2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.



4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.



- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.



- 16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.



22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand (12,000) shares issued have been subscribed by GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28 th 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6 th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
- (ii) Thomas M. Larkin, born in New Jersey, USA on February 21 st 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6 th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
- (iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17 th 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and
- (iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7 th 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;
- (v) Jorrit Crompvoests, born in Voorst, the Netherlands, on May 16 th 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.627, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Summit S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes, reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumés par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.
- 2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés



peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

- **Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.



- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice



social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille (12.000) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille livres sterling (GBP 12.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
- (i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6 th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et
- (ii) Thomas M. Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résident professionnellement à 399 Park Avenue, 6 th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et
- (iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;
- (iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
- (v) Jorrit Crompvoests, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58211. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010023/540.

(140011514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.287.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Colmar-Berg, extraordinairement en date du 20 janvier 2014 à 10.30 heures

L'assemblée accepte la démission de Madame Sophie ARENDT-JAKOBY de son poste d'administrateur.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018:

Monsieur Franz ARENDT, né à Ettelbruck (L) le 09.08.1995, demeurant à L - 9956 Hachiville, Maison 38

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Alex ARENDT, administrateur et administrateur-délégué, né à Ettelbruck (L) le 24.02.1960, demeurant à L - 9956 Hachiville, Maison 38

Monsieur Charel ARENDT, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 03.09.1990, demeurant à L - 9641 Brachtenbach, Maison 7

Madame Josée LEIDER épouse ARENDT, administrateur, née à Malmédy (B) le 02.01.1964, demeurant à L - 9956 Hachiville, Maison 38

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014010770/25.

(140012080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

EPI Trinity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.938.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December,

before Maître Marc Loesch, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

appeared:

BCPE SA, a public company having its registered office 50, Avenue Pierre Mendes France, F-75013 Paris, registered with the Trade and Companies Register of PARIS under number 493 455 042, acting as sole shareholder ("Sole Shareholder") of the Company,

hereby represented by Maître Catherine Cathiard, lawyer, residing professionally at, 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2013, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it. Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That EPI Trinity S.à.r.l., a limited liability company with its registered office located 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 96.938 (the "Company"), has been incorporated by notarial deed dated 6 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1329 on 13 December 2003, page 63783, and that the articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated 9 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 383 on 8 April 2004, page 18376.
- 2) That the Sole Shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.
- 3) That the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l., having its registered office located 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 142.389.



The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

4) That the Sole Shareholder grants discharge to the Managers.

Statement:

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

BCPE SA, société anonyme ayant son siège social 50, avenue Pierre Mendes France, F-75013 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (France) sous le numéro d'immatriculation 493 455 042, agissant en qualité d'associé unique («Associé Unique») de la Société

ici représentée par Maître Catherine Cathiard, avocate, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

- 1) EPI Trinity S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 96938 (la «Société») a été constituée par acte notarié en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 13 décembre 2003, page 63783 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 8 avril 2004, page 18376.
 - 2) l'Associé Unique décide la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.
- 3) l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur la société Alter Domus Liquidation Services S.àr.l., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 142.389.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus nommé par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut effectuer tous actes prévus par l'article 145 sans l'autorisation de l'assemblée générale quand elle est demandée.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, pour une période par lui déterminée, à un ou plusieurs mandataires.

4) l'Associé Unique donne décharge aux Gérants.

Déclaration:

Le notaire soussigné qui connaît les langues anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cathiard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2013. REM/2013/2245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010810/83.

(140012240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Etix Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 164.494.

EXTRAIT

Suivant les décisions du conseil d'administration du 17 janvier 2014 la résolution suivante a été prise:

- La décision de transférer le siège social de la société du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg vers le 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014010816/14.

(140012024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

C Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.438.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;
 - Mr. John Van Wyk, residing at Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, South Africa;
 - Mr. Peter Schmid, residing at 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, United Kingdom;
 - Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;
- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;
 - Mr. Daniel Paul Fletcher, residing at 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, London, W14 8JF, United Kingdom;
 - Mr. James Murray Grant, residing at Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
 - Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
 - Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
 - Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
 - Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
 - Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
 - Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;



- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
 - Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SWIV 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of C Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178438 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 28, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2491 dated October 8, 2013 (page 119529) (the "Articles").

The Shareholders and the New Shareholder as defined in the Second Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

- 1. Increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:
 - 50,000 class B1 shares;
 - 50,000 class B2 shares;
 - 50,000 class B3 shares;
 - 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders;

- 2. Subscription of the New Shares by Mr. Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;
- 3. Conversion of 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01), each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions:
 - 4. Amendment of article 5 of the Articles;
 - 5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:

- 50,000 class B1 shares;
- 50,000 class B2 shares;
- 50,000 class B3 shares;
- 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

Subscription and Payment

- Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares



to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholder".

Second resolution

The Shareholders resolve to convert 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions.

Third resolution

The Shareholders and the New Shareholder resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

- " Art. 5. The issued capital of the Company is USD 52,000 divided into:
- 100,000 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 100,000 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 100,000 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 100,000 class A4 shares (the "A4Shares"),
- 1,150,000 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B2 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B3 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B4 Shares"), and
- 200,000 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le douze décembre:

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARIJ

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, lles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, lles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;
- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, lles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Copper Epsilon PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, lles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
 - M. John Van Wyk, demeurant au Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud;
 - M. Peter Schmid, demeurant au 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, Royaume-Uni;
 - M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;



- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
 - M. Daniel Paul Fletcher, demeurant au 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, Londres, W14 8JF, Royaume-Uni;
 - M. James Murray Grant, demeurant à Ardaraich House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintoch, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;
 - M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
 - M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
 - M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12 th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
 - M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
 - M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
 - Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SWIV 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire, resterons annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de C Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178438 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2013, sous le numéro 2491 (page 119529) (les "Statuts").

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la Deuxième Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

- 2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.-Dollars US alloué au capital social de la Société;
- 3. Conversion de 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous;
 - 4. Modification de l'article 5 des Statuts:
 - 5. Divers.



Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

Souscription et Libération

M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

La personne souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution est désignée dans le présent document comme le "Nouvel Associé".

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions cidessous.

Troisième résolution

Les Associés et le Nouvel Associé décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

- " Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à 52,000 Dollars US représenté par:
- 100,000parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 100,000parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 100,000 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 100,000 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,150,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,150,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 1,150,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
- 1,150,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts ".

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58894. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010665/256.

(140011558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Le conseil d'administration de la Société informe que le nom de l'actionnaire unique de la Société a été changé de CFSPAI Malta Co Limited à CFSPAI Europe Co Limited avec effet au 6 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2014.

Pour First STATE INVESTMENTS GIP MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014010833/16.

(140012304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Il est porté à connaissance des tiers de la démission de Monsieur Lee Hausman, en tant que Gérant B de la Société, avec effet au 16 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010829/12.

(140012592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Orion IV European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.978.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on 18 December 2013.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 4 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.978, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2556 on 21 October 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a



notarial deed dated 27 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 on 29 March 2013.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-six thousand fifty euro (EUR 226,050.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred thirty-eight thousand five hundred fifty euro (EUR 238,550.-) through the issue of two hundred and twenty-six thousand fifty (226,050) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by way of a contribution in kind;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred twenty-six thousand fifty euro (EUR 226,050.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred thirty-eight thousand five hundred fifty euro (EUR 238,550.-) through the issue of two hundred and twenty-six thousand fifty (226,050) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The two hundred and twenty-six thousand fifty (226,050) new shares issued have been entirely subscribed by the Sole Member for the amount of twenty-two million six hundred three thousand one hundred ninety-four euro (EUR 22,603,194.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a loan receivable in the principal amount of twenty-two million six hundred three thousand one hundred ninety-four euro (EUR 22,603,194.-).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company on 18 December 2013.

The total contribution in the amount of twenty-two million six hundred three thousand one hundred ninety-four euro (EUR 22,603,194.-) consists of two hundred twenty-six thousand fifty euro (EUR 226,050.-) to be allocated to the share capital and twenty-two million three hundred seventy-seven thousand one hundred forty-four euro (EUR 22,377,144.-) to be allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-eight thousand five hundred fifty euro (EUR 238,550.-) divided into two hundred and thirty-eight thousand five hundred and fifty (238,550) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand nine hundred euro (EUR 5,900.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»),



ici représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sou seing privé, donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 4 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162978, constituée selon un acte notarié en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2556 en date du 21 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte notarié en date du 27 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762, en date du 29 mars 2013.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-six mille cinquante euros (EUR 226.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux cent trente-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 238.550,-), par l'émission de deux cent vingt-six mille cinquante (226.050) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
 - Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-six mille cinquante euros (EUR 226.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 238.550,-) par l'émission de deux cent vingt-six mille cinquante (226.050) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les deux cent vingt-six mille cinquante (226.050) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique pour le montant de vingt-deux millions six cent trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 22.603.194,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt-deux millions six cent trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 22.603.194,-).

La preuve de l'existence et la valeur de l'apport susmentionné a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 18 décembre 2013.

L'apport global d'un montant de vingt-deux millions six cent trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 22.603.194,-) sera affecté comme suit:

- deux cent vingt-six mille cinquante euros (EUR 226.050,-) au capital social et
- vingt-deux millions trois cent soixante-dix-sept mille cent quarante-quatre euros (EUR 22.377.144,-) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 238.550,-) représenté par deux cent trente-huit mille cinq cent cinquante (238.550) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.



Enregistré à Remich, le 20 décembre 2013. REM/2013/2256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014. Référence de publication: 2014011142/134.

(140012508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

NTP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

En vertu de formulaires de cession de parts sociales datés du 3 décembre 2013, l'associé unique de la Société a cédé, avec effet au 3 décembre 2013, les 1.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, de la manière suivante:

- 750 parts sociales à STRB Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.659 et disposant d'un capital social de 12.500 EUR; et
- 750 parts sociales à Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.658 et disposant d'un capital social de 12.500 EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPT II S.à r.l. Julien Didierjean Gérant

Référence de publication: 2014011135/21.

(140012299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Riverview, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.064.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirty first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 5524, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Riverview", R.C.S. Luxembourg section B number 177064, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated by a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 29, 2013, published in the Mémorial C number 1535 of June 27, 2013 (the "Company"). (the "Company").
- II.- That the capital of the Company amounts to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
 - III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.



Second resolution

The shareholder decides to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B number 153141, as liquidator with the broadest powers mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholder decides to give discharge to the class A manager, Mr. Jean-Christophe DAUPHIN and to the class B manager, Mr. Vincent COINTEPAS, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "Riverview", R.C.S. Luxembourg section B numéro 177064, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1535 du 27 juin 2013 (la "Société").
- II.- Que le capital de la Société s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.
 - III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre la Société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'associée décide de donner décharge au gérant de classe A, Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN et au gérant de classe B, Monsieur Vincent COINTEPAS, pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014011206/87.

(140012706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Quotation Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011202/10.

(140012798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

PAX S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.065.

In the year two thousand and thirteen, on eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PAX S.A. S.P.F., a Private Wealth management Company under the form of a joint stock company (société anonyme) having its registered office at 11A Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 157065 incorporated by deed of the undersigned notary on 18 November 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 76 on 14 January 2011 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Nora Kacem, private employee, with professional residence at 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Elisiana Pedone, private employee, with professional residence at 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Nora Kacem, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1.- To increase the share capital from its amount of EUR 500,000 to an amount of EUR 725,000 by issue of 2,250 new shares having a par value of EUR 100 each vested with the same rights and obligations as the existing shares, entirely paidin;
 - 2.- Subscription of the new shares by the Company's sole shareholder; Fully payment in cash
 - 3.- Subsequent amendment of article 5 §1 of the Company's statutes
 - 4.- Miscellaneous.
- II. That the sole shareholder present or represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of her shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the sole shareholder or the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole share-holder present or represented declaring that she had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.



IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand euros) in order to bring its subscribed share capital from its current amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euros) to EUR 725,000 (seven hundred and twenty-five thousand euros) by issuing of 2,250 (two thousand two hundred and fifty) new shares each with a par value of EUR 100 (one hundred euros), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The total of the new shares are then subscribed by the Company's sole shareholder, Mrs Irini PAICOS, residing at 13, Irodou Attikou Street GR-10674, Athens, Greece, here represented by Mrs Nora Kacem, prenamed, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, who declares to subscribe for all the 2,250 newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand euros).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5 first paragraph of the Company's by-laws to be read as follows:

First paragraph. Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 725,000 (seven hundred and twenty-five thousand euros) consisting of 7,250 (seven thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAX S.A. S.P.F., une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme, avec siège social au 11A Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 157.065, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 76 du 14 janvier 2011 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg,



qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nora Kacem, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 500.000 au montant de EUR 725.000 par l'émission de 2.250 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, intégralement libérées;
 - 2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société; Libération intégrale en espèces.
 - 3.- Modification en conséquence de l'article 5 §1 des statuts de la Société.
 - 4.- Divers
- II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros) pour porter son capital social de son montant actuel de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) à EUR 725.000 (sept cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 2.250 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société, Madame Irini PAICOS, demeurant au 13, Irodou Attikou Street GR-10674, Athènes, Grèce, ici représentée par Madame Nora Kacem en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire les 2.250 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Paragraphe 1 er . **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 725.000 (sept cent vingt-cinq mille Euros) représenté par 7.250 (sept mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nora Kacem, Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58715. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011169/152.

(140012274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Otorierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.187.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Liliane JOSSUA, director, born December 16 th , 1968 in Niederwil (Switzerland), residing at 21, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

- I.- That the private limited liability company ("société anonyme"), Otorierre S.A., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 106.187, incorporated on February 21, 2005 by deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxemburg, published in the Mémorial, Récueil des Sociétés et Associations C number 607 of June 24, 2005.
- II.- That the subscribed share capital of the company Otorierre S.A., amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three-hundred and ten (310) shares with a par value of one-hundred (100.- EUR) each.
- III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company Otorierre S.A."
- IV.- That the Sole Shareholder as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company Otorierre S.A.
- V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company Otorierre S.A., and that the liquidation of the company Otorierre S.A., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.
 - VII.- That the shareholders' register of the dissolved company Otorierre S.A. has been cancelled.
 - VIII.- That the financial statements of the company Otorierre S.A. as at the date of dissolution are hereby approved.
- IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to all the managers of the dissolved company Otorierre S.A.. for the execution of their mandates and duties.
- X.- That the records and documents of the dissolved company Otorierre S.A. will be kept for a period of five years at the offices of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Liliane JOSSUA, administratrice, née le 16 décembre 1968 à Niederwil (Suisse), demeurant au 21, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, (l'«Associé Unique»)

représentée par par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

- I.- Que la société à responsabilité limitée Otorierre S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106.187, a été constituée en date du 21 février 2005 suivant acte reçu par le Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Récueil des Sociétés et Associations C numéro 607 du 24 juin 2005.
- II.- Que le capital social souscrit de la société Otorierre S.A. est fixé à trente-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois-cent-dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société Otorierre S.A.
- IV.- Que l'Associé Unique en tant que liquidateur de la société Otorierre S.A., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.
- V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute Otorierre S.A., et que la liquidation de la société Otorierre S.A., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.
 - VII.- Que le registre des associés de la société dissoute Otorierre S.A. est annulé.
 - VIII.- Que les états financiers de la société Otorierre S.A., à la date de la dissolution sont ici approuvés.
- IX.- Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la société dissoute Otorierre S.A., pour l'exécution de tous leurs mandats jusqu'à ce jour.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associe Unique connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Référence de publication: 2014011150/95.

(140012920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Omnia Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.337.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de transférer du siège social de la Société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011140/13.

(140011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

SOLUCARE S.A., Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 40.040.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2014:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au, 84, boulevard Louis Schmidt, B 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B 6717 Attert, Belgique;

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin au 31 décembre 2013:

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, Directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Est nommé administrateur, avec effet au 1 ^{er} janvier 2014, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2013:

- Monsieur Marc STAS, Directeur Administratif et Financier de Sodexo Belgique, demeurant à B -3090 Overijse, Hagaard, 13, en remplacement de Monsieur Hans RIJNIERSE, administrateur démissionnaire en date du 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011236/23.

(140011797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Solid Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.530.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de transférer du siège social de la Société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011239/13.

(140011799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.



Addict, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 136.337.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012083/9.

(140013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Artemis Audit & Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.716.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012070/9.

(140014028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Saxi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011914/10.

(140013463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Sanitation Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014011909/11.

(140012948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Saint Barth Drep 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.527.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2014011908/11.

(140012988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.



BBA International Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.172.060,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 72.091.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 28 novembre 2013, il a été (i) pris connaissance de la démission de M. Anthony Bristlin de son poste de gérant de la Société avec date effective au 4 septembre 2013 et (ii) décidé de nommer M. Matthew Gill, né le 27 décembre 1971, à Chertsey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Rose Cottage, New Road, Pamber Green, Hampshire RG26 3AG, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet au 4 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Mark Hoad, gérant;
- M. Mark John Dawkins, gérant; et
- M. Matthew Gill, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014012049/22.

(140013598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Valor Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.170.

L'an deux mil treize, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALOR Capital, avec siège social au 28 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 167170, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem en date du 2 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 607 du 8 mars 2012 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, précité en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1511 du 25 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo Vautier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Luxembourg Monsieur Hugo Vautier, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Augmentation du capital souscrit de la Société de son montant actuel de EUR 850.000 au montant de EUR 1.500.000 par l'émission de 26.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, libérées à hauteur de 46,15385%;
- 2. Souscription des nouvelles actions par les 3 actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation dans la Société comme suit: -Frank Bamelis 6.630 actions nouvelles; Bart Vanderschrick 6.630 actions nouvelles; Broker Invest SA 12.740 actions nouvelles; Libération partielle à concurrence de 46,15385% soit un montant global de EUR 300.000;
- 3. Modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital;
 - 4. Divers
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.



Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 34.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 850.000 (huit cent cinquante mille euros) à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) par l'émission de 26.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les 26.000 nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les trois actionnaires existants de la Société représentés par Monsieur Hugo Vautier, précité en vertu de 3 procurations comme indiqué ci-dessus, au prorata de leur participation dans la Société, à savoir:

- Monsieur Frank Bamelis, 6.630 actions libérées par un apport en espèces à concurrence de 46,15385%;
- Monsieur Bart Vanderschrick, 6.630 actions libérées par un apport en espèces à concurrence de 46,15385%;
- BROKER INVEST SA, 12.740 actions libérées par un apport en espèces à concurrence de 46,15385%.

Toutes les actions sont partiellement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 300.000 est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Hugo Vautier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2013. LAC / 2013 / 59276. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011978/84.

(140013134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.



Alexandria, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090165464 Date: 28/10/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012092/12.

(140014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Alcibiades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.815.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014012091/12.

(140013560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Tcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.605.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2014011940/11.

(140013012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Saint Barth Drep 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.516.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2014011907/11.

(140012942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Venti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011977/10.

(140013072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck